



Ville de
LEMPDES

N.REF : HG/WS/SLB 2025.70

ARRETE N° 87

NUMEROTATION RUE DE LA TREILLE

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2213-28 ;

Vu l'article R. 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe ;

Vu l'arrêté n°155 du 28 avril 2022 prescrivant la numérotation sur la rue de la Treille ;

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire, mais également hors agglomération ;

Considérant la nécessité de certifier les adresses sur la Base Adresse Nationale ;

Considérant la nécessité de créer un nouveau numéro ;

A R R È T E

Article 1er : Il est prescrit la numérotation suivante sur la rue de la Treille :

Précédente numérotation	Nouvelle numérotation	Parcelle correspondante	Observations
1	1	AL 650	Les lettres A et C pourront être apposées aux 2 logements si nécessaire
1bis	1bis	AL 713 823 724 725	Résidence Da Rocha
2	2	AK 162	
2bis	2bis	AK 164	
2ter	2ter	AK 166	
2quater	2quater	AK 165	<i>Le quater est physiquement avant le ter</i>
3ter	3ter	AL 696	
4	4	AK 721	
x	4bis	AK 719	<i>Nouvelle construction</i>
5	5	AL 694	
6	6	AK 669	<i>Bâtiment A OPHIS</i>
7	7	AL 929	
7bis	7bis	AL 681	
9	9	AL 678	
9bis	9bis	AL 660 661 769	
9ter	9ter	AL 995	

9quater	9quater	AL 862	
11	11	AL 874	
13	13	AL 594	

Article 2 : Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue. Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Article 3 : Un plan présentant cette nouvelle numérotation est annexé à ce présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Direction Générale des Finances Publiques
- Service National de l'Adresse de La Poste
- Clermont Auvergne Métropole
- et notifié aux intéressés.

Article 5 : Monsieur le Maire de Lempdes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lempdes, le 05 février 2025



Le Maire,
Henri GASSERBRECHT



